

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 MARS 2011**

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Caroline ROBINEAU - Michel COUTELET - Christian CUSSONNEAU - Dominique BILLY - Gabriel HUBERT

Absentes excusées : Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT

Absent : Gilles FOULON

## **1. Etude de valorisation agricole des boues**

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'un nouveau plan d'épandage est en cours d'élaboration et que le SMAEPA, maître de l'ouvrage, après analyse des offres, envisage de confier la réalisation de l'étude de valorisation agricole des boues de la station d'épuration des eaux usées au bureau d'étude VEILLAUX de St AVERTIN (37) pour un montant de 2 980€HT, option d'analyse de sol supplémentaire comprise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres de ladite étude, a émis un avis favorable sur le choix du bureau d'étude VEILLAUX.

## **2. Ouverture de crédits budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

→ de faire installer un nouveau volet au local commercial de la commune dont le montant s'élève à 937€ H.T. soit 1 120,65€ TTC

→ de changer la porte d'entrée vétuste de la location communale sise 25 rue du Prieuré pour un montant de 720€ H.T. soit 861,12€ TTC

→ de remplacer le chauffe-eau obsolète du restaurant scolaire pour un montant de 766,34 € H.T. soit 916,54 € TTC

et a autorisé Monsieur le Maire à mandater les factures correspondantes en précisant que les crédits seront inscrits au chapitre 21 du budget de l'exercice 2011.

## **3. Subventions 2011**

Le Conseil Municipal a attribué, pour 2 614€, les subventions suivantes :

. Association "Familles Rurales" - Les Ulmes	
↳ pour le Centre de Loisirs .....	610€
↳ pour les autres activités .....	1200€
. Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes .....	150€
. Association "Centre de Soins" - Doué-la-Fontaine .....	160€
. Mutuelle Nationale Territoriale.....	150€
. Ligue Nationale contre le Cancer .....	105€
. Association "Réseau Gérontologique du Saumurois" .....	105€
. Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire .....	50€
. Lycée professionnel "Les Ardilliers" – Saumur .....	42€
. Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers – Joué-lès-Tours .....	21€
. M.F.R. "La Riffaudière" - Doué-la-Fontaine .....	21€

## **4. Participation de la commune de Rou-Marson aux charges de fonctionnement du restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire, pour l'année scolaire 2010/2011, le montant de la participation financière, de 850€, demandé à la commune de Rou-Marson pour les charges de fonctionnement du restaurant scolaire. Cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

## **5. Elections cantonales des 20 et 27 mars : organisation du bureau de vote**

Les scrutins relatifs à l'élection d'un(e) conseiller(e) général(e) seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

Pour la tenue du bureau de vote du dimanche 20 mars, quatre permanences de 2 heures 30 minutes chacune ont ainsi été définies :

Permanence de 8H à 10h30:

Dominique BILLY - Martine BEAUMONT - Gabriel HUBERT

Permanence de 10h30 à 13H:

Catherine CLEMOT - Christian CUSSONNEAU - PILLIER Jean-Yves

Permanence de 13H à 15h30:

Didier GUILLAUME - Alain DAVASE - Caroline ROBINEAU

Permanence de 15h30 à 18H:

Didier GUILLAUME - Michel COULETEL - Dominique BILLY

Pour la tenue du bureau de vote du dimanche 27 mars, quatre permanences de 2 heures 30 minutes chacune ont ainsi été définies :

Permanence de 8H à 10h30:

Alain DAVASE - Martine BEAUMONT - Christian CUSSONNEAU

Permanence de 10h30 à 13H:

Didier GUILLAUME - Catherine CLEMOT - PILLIER Jean-Yves

Permanence de 13H à 15h30:

Caroline ROBINEAU - Michel COULETEL - Gabriel HUBERT

Permanence de 15h30 à 18H:

Didier GUILLAUME - Michel COULETEL - Gabriel HUBERT

## **6. Question(s) diverse(s) :**

### **Entrée de l'habitation 2 rue des Vignes**

Monsieur le Maire a rapporté la demande de M. DRUGEON pour la réfection, avec ses fonds propres, de l'entrée de son habitation se trouvant sur le domaine public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la réalisation des travaux au compte de M. DRUGEON, moyennant une demande écrite du pétitionnaire en vue de la délivrance de l'autorisation de voirie qui conviendra.